

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution CA26 30 04 0088 sur le projet particulier numéro PP-155 intitulée :

« Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel situé au 16330, rue Bureau à des fins de l'usage « habitation collective » sur le lot 1 876 189 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ».

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le **28 avril 2026** par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section [Règlements municipaux](#).

Fait à Montréal, le 28 avril 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj